



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2088

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e, entre la Ville de Lyon et la SCIC La Maison de la Danse pour une durée de trois mois - EI 08029

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2088 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX SITUÉS 101, BOULEVARD DES ETATS-UNIS A LYON 8E, ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SCIC LA MAISON DE LA DANSE POUR UNE DUREE DE TROIS MOIS - EI 08029 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Maison de la Danse est une institution unique en Europe à être entièrement dédiée à la danse avec une grande salle de 1100 places et son studio Jorge Donn comme espace de répétition et de résidence. Par la qualité et l'originalité de sa programmation, et par son rayonnement tant national qu'international, elle est aujourd'hui une des plus importantes institutions culturelles de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La programmation accueille toutes les danses, invite les chorégraphes majeurs du XX<sup>ème</sup> siècle, les jeunes créateurs contemporains, les compagnies régionales afin de faire découvrir et aimer la danse au plus grand nombre.

Tout au long de la saison, la Maison de la Danse ouvre son grand plateau ou le studio Jorge Donn à des résidences de création et notamment dans le cadre de son label de Pôle européen de création.

Parallèlement à une programmation de grande qualité, la Maison de la danse s'est donné pour objectifs de mener des actions pour sensibiliser le grand public à la culture chorégraphique : ateliers découverte de la danse, rencontres avec les artistes, répétitions publiques, vidéo-conférences.

Le prochain développement de la Maison de la Danse consistera en la création des Ateliers de la Danse dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement fin 2025, à proximité de l'actuelle Maison de la Danse.

Ce lieu aura pour vocation de compléter l'équipement actuel en permettant des accueils de compagnies en résidence pour des créations qui seront présentées au public dans une jauge intermédiaire de 450 places.

Il comprendra également un studio de répétition et un studio dédié aux pratiques amateurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Tiago Guedes dirige la Maison de la danse et co-dirige la Biennale de Lyon.

À travers son projet ON(L)Y Danse, il propose de donner aux trois entités Maison de la Danse, Biennale de Lyon et Ateliers de la Danse une identité commune.

Il affirme un ancrage territorial fort et une présence renforcée des artistes à Lyon en créant une communauté artistique qui sera impliquée dans toutes les strates qui composent les missions et les activités d'ON(L)Y Danse.

Tiago Guedes conçoit la programmation, comme un acte artistique, politique et social. Il propose une ouverture à toutes les danses et aux géographies lointaines pour décrire un état du monde par la danse. Elle sera en partage avec tous les publics.

Selon lui, les Ateliers de la Danse doivent s'affirmer comme une véritable fabrique.

Lieux partagés, ils accueilleront toutes les pratiques artistiques et singulièrement les pratiques amateurs qui sont dans l'ADN de la Maison de la Danse et de la Biennale de Lyon.

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés au 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8<sup>ème</sup> et relevant de son domaine public. Les lieux vont être inoccupés à compter du 31 août 2022, dans l'attente de la nomination d'un nouveau projet dans le courant du mois d'octobre 2022, pour une prise de fonction de la nouvelle équipe en janvier 2023.

Afin de préfigurer le lieu de fabrique que seront les Ateliers de la danse, comme lieu d'accueil d'artistes en création, mais aussi d'accueil de pratiques artistiques notamment amateurs, la Maison de la Danse a sollicité l'accord de la Ville de Lyon pour obtenir le droit d'occuper les locaux pendant cette transition, afin d'accueillir des résidences hors les murs et d'offrir un lieu de répétition aux compagnies locales et internationales.

La SCIC La Maison de la Danse a sollicité la gratuité de la mise à disposition.

S'agissant d'un projet s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lyon au titre du soutien à la création et d'enjeux d'émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette occupation et d'exempter la Maison de la danse du paiement de la redevance.

La valeur locative du bâtiment est de 55 938 €/an (2022) soit 18 646 € pour trois mois.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8<sup>ème</sup>, consentie par la Ville de Lyon au profit de la Maison de la Danse pour 3 mois et jusqu'au 31 décembre 2022, est approuvée,
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET